



Comité Syndical du 18 octobre 2019

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le 18 octobre 2019 à 18h00 dans la salle polyvalente de la commune de Somberton.

Le Maire de Somberton prend la parole et accueille le Comité syndical du SICECO.

Le Président remercie les délégués présents, puis, le quorum étant atteint (74 présents pour un quorum de 73), la séance commence.

1) Allocution du Président :

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués.

Il précise que la réunion sera majoritairement consacrée à la présentation du projet de la stratégie 2020 - 2025 du SICECO.

Il évoque auparavant certaines actualités :

Une délégation du SICECO s'est rendue au 37^{ème} Congrès de la FNCCR du 1^{er} au 3 octobre à Nice. De nombreux ateliers, conférences et table-rondes se sont déroulés durant ces jours de travail.

Le SICECO a d'ailleurs animé trois sujets :

- Le Président a présidé la table-ronde portant sur l'importance de la mutualisation de l'éclairage public ;
- Jean-Michel Jeannin a présenté la convention signée avec GRDF et l'AMRF pour le développement du gaz vert ;
- Pascaline Fisch a dévoilé le futur guide de l'urbanisme.

La participation à ce Congrès a montré l'importance du rôle des Syndicats d'énergie dans l'atteinte des objectifs liés à la Transition énergétique et l'implication du SICECO dans ce domaine.

Il est à noter que le Président de la FNCCR a présenté une Motion contre Enedis (document joint en **annexe 1**). Elle est relative aux relations concédant-concessionnaire et soutient la demande des AODE de restaurer la confiance et la transparence avec Enedis pour la négociation du nouveau Modèle national de contrat de concession localement. La motion a été adoptée à l'unanimité en présence du Dirigeant d'Enedis.

Le SICECO n'est pas concerné pour l'instant, mais soutient les collègues des autres départements qui rencontrent ces problèmes, malgré des accords nationaux entre Enedis et la FNCCR. Indépendamment de la problématique propre de la renégociation évoquée par la motion, certains arguments relevés dans la motion caractérisent les relations actuelles entre le SICECO et ENEDIS dans l'exécution du contrat de concession notamment au sujet de la qualité dans l'échange des informations techniques et financières ce qui a conduit d'ailleurs le Syndicat à refuser les derniers CRAC.

Le Président rappelle ensuite le **séminaire stratégique de mai 2019**, où, réunis en quatre groupes, chaque membre présent avait réfléchi sur l'avenir du SICECO, afin de contribuer à l'élaboration de la feuille de route pour les années à venir. Les élus et les services ont travaillé à partir des Ateliers du séminaire, du contexte local, national, des évolutions législatives, du contrôle de la Chambre régionale des comptes, du livre blanc de la FNCCR, et de critères financiers et techniques.

Devant l'urgence de réduire les consommations et les émissions de CO2, développer les énergies renouvelables, il faut que le SICECO, en tant que service public des énergies en Côte-d'Or, soit en capacité de proposer à l'ensemble des adhérents des services répondant à ces exigences, que ce soit dans le domaine historique de la distribution d'électricité, mais aussi dans les autres, comme l'éclairage public, le gaz, les énergies renouvelables, la maîtrise des consommations, la mobilité.

Le Président insiste sur le fait qu'à l'heure des choix, il est important de se positionner et devenir acteur de notre propre transition énergétique sur notre territoire.

C'est pourquoi il a tenu à présenter lors de la séance de ce jour une projection à 5 ans des activités du syndicat et de leurs conséquences en moyens financiers et humains afin de trouver la meilleure utilisation de la capacité d'investissement du syndicat pour la mise en œuvre des activités qui répondront au mieux à la transition énergétique.

Suite à cette assemblée générale, le projet de cette stratégie sera présenté lors des réunions des Commissions Locales d'Énergie qui auront lieu du 4 au 25 novembre, puis retravaillé par les différentes Commissions du SICECO, afin de présenter une version définitive qui conditionnera le Débat d'Orientation Budgétaire (qui aura lieu lors de la **prochaine assemblée générale du Comité, le 17 décembre prochain, à Sombernon**).

Le Président souligne que cette stratégie est établie en pleine concertation avec les instances et les délégués du SICECO, au bénéfice des territoires et de leurs habitants.

Le Président présente ensuite quelques photos qui illustrent les **trois installations inaugurées récemment** :

- La centrale photovoltaïque de Collonges-et-Premières, réalisée par BF Énergie, la filiale de la SEML Côte-d'Or Énergies. Située sur le toit de l'entreprise Esprit bois 21, elle permet d'alimenter en électricité une centaine de foyers (hors chauffage).
- La rente de Chamerey à Fixin, qui est un refuge pour les randonneurs, et où le SICECO avait déjà installé une centrale photovoltaïque. L'association qui s'occupe du gîte avait besoin d'une puissance supplémentaire pour faire fonctionner une pompe pour les sanitaires; le SICECO a rénové et doublé la puissance de la centrale.

- Le tout premier réseau de chaleur construit par le SICECO via la Régie Côte-d'Or Chaleur. Situé à Bligny-sur-Ouche, 525 mètres de réseau ont été construits afin de desservir, grâce à une chaudière bois, couplée à une chaudière fioul, 6 bâtiments, soit 1 750m² de surface chauffée.

Il se réjouit de ces réalisations qui participent aux objectifs de développement des énergies renouvelables sur le territoire du syndicat.

En conclusion, le Président ouvre l'ordre du jour du Comité.

1) Désignation du secrétaire de séance :

David Michelin est choisi comme secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du 26 juin 2019 :

Le Président demande si le compte-rendu du précédent Comité suscite des observations de la part de l'Assemblée.

La réponse étant négative, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3) Affaires générales et Finances :

a) Décision Modificative N° 1 du Budget Principal - Exercice 2019

Pascal Grappin 1^{er} Vice-président en charge des Finances explique en détail les ouvertures de crédits liées à cette décision modificative.

Considérant que dans le cadre de l'exercice budgétaire en cours, il apparaît nécessaire de procéder à une décision modificative pour financer des dépenses nouvelles ou procéder à des réajustements de crédits entre les différents chapitres comptables du budget principal.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 qui dispose que la comptabilité des collectivités locales doit satisfaire aux obligations de régularité, de prudence, de sincérité et de permanence des méthodes.

Considérant que ces principes viennent compléter et conforter les règles budgétaires de l'annualité, de l'unité, de l'universalité et de l'équilibre qui s'appliquent à tout organisme public.

Considérant le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes qui recommande au syndicat de mieux maîtriser son taux de réalisation des recettes et des dépenses et notamment en investissement.

Il est proposé au Comité de procéder aux modifications suivantes afin d'ouvrir les crédits nécessaires à l'engagement et à la réalisation des opérations programmées sur l'exercice en cours :

Section de Fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Montant
77	7788	Produits exceptionnels divers	10 000€
77	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 275€
74	74741	Participations Communes membres du GFP	1 385€
74	7472	Participations Région	6 050€
74	7478	Participations autres organismes	850 €
74	74751	Participations GFP de rattachement	815 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			21 375€

Chapitre	Article	Libellé	Montant
042	6811	Dotations aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	46 750€
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 100€
67	678	Autres charges exceptionnelles	194 613€
011	611	Contrats de prestations de services	2 275€
66	6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts	10 000€
023	023	Virement à la section d'investissement	- 241 363€
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			21 375 €

Section d'Investissement

Chapitre	Article	Libellé	Montant
040	28041412	Amortissements bâtiments et installations	30 000€
040	28051	Amortissements concessions et droits similaires	500€
040	28182	Amortissement matériel de transport	12 500€
040	28184	Amortissement mobilier	3 750€
45	4582	Opérations pour comptes de tiers	- 30 000€
45	45823	Opérations pour comptes de tiers	7 902.05€
45	45824	Opérations pour comptes de tiers	61 278.42€
45	45825	Opérations pour comptes de tiers	15 000€
45	45826	Opérations pour comptes de tiers	15 000€
16	1641	Emprunts en euros	1 746 880 €
27	2762	Créances sur transfert de droit à déduction TVA	194 613€
021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 241 363€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 816 060.47 €

Chapitre	Article	Libellé	Montant
45	4581	Opérations pour comptes de tiers	- 30 000€
45	45813	Opérations pour comptes de tiers	7 902.05€
45	45814	Opérations pour comptes de tiers	61 278.42€
45	45815	Opérations pour comptes de tiers	15 000€
45	45816	Opérations pour comptes de tiers	15 000€
23	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre de mises à disposition	780 312€
20	2041412	Bâtiments et installations	888 068€
23	2313	Constructions	78 500€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 816 060.47 €

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité des 78 votants (74 présents et 4 pouvoirs) **décide** de procéder aux modifications budgétaires listées précédemment, et **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à recouvrer les recettes et à procéder au mandatement des dépenses correspondantes.

b) Décision Modificative N° 1 du Budget Annexe Régie Côte d'Or Chaleur - Exercice 2019

Pascal Grappin présente également en détail les ouvertures de crédits liées à la décision modificative concernant la Régie.

Considérant que dans le cadre de l'exercice budgétaire en cours, il apparaît nécessaire de procéder à une décision modificative pour financer des dépenses nouvelles ou procéder à des réajustements de crédits entre les différents chapitres comptables du budget annexe relatif à la régie « Côte d'or chaleur »,

Il est proposé au Comité de procéder aux modifications suivantes afin d'ouvrir les crédits nécessaires à l'engagement et à la réalisation des opérations programmées sur l'exercice en cours :

Section de Fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Montant
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			0

Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	60612	Fournitures non stockables – Fuel	- 2 000 €
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			0 €

Section d'Investissement

Chapitre	Article	Libellé	Montant
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			0 €

Chapitre	Article	Libellé	Montant
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			0 €

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité des 78 votants (74 présents et 4 pouvoirs) **décide** de procéder aux modifications budgétaires listées précédemment, et **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à recouvrer les recettes et à procéder au mandatement des dépenses correspondantes.

c) **Stratégie 2020 - 2025**

Comme il l'avait expliqué dans son discours d'introduction, le Président présente aux membres du Comité un document de synthèse sur la stratégie et prospective financière établies à partir de la Stratégie énergétique dressée en 2012, des travaux de réflexion des élus (notamment lors du séminaire de mai 2019), et d'hypothèses faites sur les aspects législatifs, juridiques et techniques (voir le document joint en **annexe 2**).

Il présente également un tableau financier 2020 - 2025 (voir le document joint en **annexe 3**).

4) **Affaires techniques - Énergie** :

a) **Signature de l'avenant n°1 de la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel entre le SICECO et GRDF pour étendre la concession au territoire de la commune nouvelle de Longeault-Pluvault**

Le Président rappelle aux membres du Comité qu'une convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avait été signée :

- le 25 novembre 1997, entre GRDF et la **commune de Longeault**, alors autorité concédante ; que celle-ci avait transféré sa compétence gaz au SICECO par délibération en date du 22 janvier 2008 ;
- le 16 juin 1997, entre GRDF et la **commune de Pluvault**, alors autorité concédante ; que celle-ci avait transféré sa compétence gaz au SICECO par délibération en date du 29 février 2008.

Un arrêté préfectoral du 28 septembre 2018 a porté création d'une commune nouvelle "Longeault-Pluvault", au 1^{er} janvier 2019, issue de la fusion des deux communes précitées.

L'autorité concédante, le SICECO, et le concessionnaire GRDF ont décidé d'adapter les clauses de la convention signée le 25 novembre 1997 en étendant la concession au territoire de la commune de Pluvault.

L'avenant n°1 de la convention concède au concessionnaire GRDF, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et par le code de l'énergie en particulier, dans son article L.111-53, la distribution de gaz naturel, sur le périmètre des ex-communes de Longeault et Pluvault formant la commune nouvelle de Longeault-Pluvault.

Il est proposé aux membres du Comité de valider l'avenant n°1 (joint en **annexe 4**)

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité des 78 votants (74 présents et 4 pouvoirs), accepte la proposition ci-dessus et autorise le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, à signer l'avenant n°1 de la convention de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune de Longeault-Pluvault.

b) Programmes d'aide aux rénovations énergétiques des bâtiments existants des adhérents « rénovations BBC » et « rénovation non BBC », et «régulation-télégestion des équipements»

Le Président rappelle aux membres du Comité la mise en place de 3 programmes d'aides aux rénovations énergétiques des bâtiments existants des communes et EPCI dans l'objectif d'apporter un soutien financier aux travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments d'un maximum d'adhérents.

Le Président présente la programmation ci-jointe des projets relevant de l'Appel à projets « Rénovation énergétique BBC des bâtiments communaux et communautaires », ainsi que celle relative à l'Appel à projets « Rénovation énergétique NON BBC des bâtiments communaux et communautaires ».

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité des 78 votants (74 présents et 4 pouvoirs), d'attribuer les aides aux projets relevant des Appels à projets « Rénovation énergétique BBC des bâtiments communaux et communautaires » et « Rénovation énergétique NON BBC des bâtiments communaux et communautaires » (liste jointe en **annexe 5**), définies sur la base des APD et devis transmis. Les aides versées seront ajustées selon les factures définitives acquittées et approuvées par le SICECO, et d'autoriser le Président, Jacques Jacquenet, à signer tous les documents issus de cette décision.

c) Loi Climat Énergie - Fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) en électricité et en gaz

Le 29 septembre 2019, la loi Climat Énergie a été votée, mettant fin aux tarifs réglementés de vente en électricité (TRV) et en gaz suivant les critères ci-dessous :

- Electricité : à compter du 01/01/2021 pour les communes/EPCI de plus de 10 salariés ET ayant un budget minimum de 2 millions d'euros. 10 communes et 3 EPCI non adhérentes au groupement d'achat sont concernées par la fin des TRV.
- Gaz : à compter de novembre 2020 pour toutes les communes/EPCI. 22 communes et 5 EPCI non adhérentes au groupement d'achat sont concernées par la fin des TRV.

La mise en concurrence est donc obligatoire pour ces communes et EPCI « obligés » (voir liste jointe en **annexe 6**).

Le 02 octobre dernier, les Présidents des 8 Syndicats d'Énergies Bourgogne Franche-Comté ont décidé de lancer de nouvelles consultations pour l'adhésion de ces communes et EPCI.

Une réunion spécifique de présentations aux futurs membres et des permanences au SICECO seront organisées. Des relances lors des CLÉ et du Salon CITÉ 21 seront effectuées.

Les membres du Bureau ont validé le recrutement d'un agent pour 5 mois en appui à la Cellule Énergie pour le traitement des adhésions à ces futures consultations.

5) Agenda

- **Du lundi 4 au mardi 19 novembre : Réunions de CLÉ**
- **Vendredi 8 novembre - 15h30 : Commission Consultative Paritaire**
- **Jeudi 14 novembre - 14h00 : Réunion lancement marché d'électricité 2020 (ENGIE et EDF)**
- **Vendredi 15 novembre - 9h00 : Commission Eclairage public**
- **Lundi 25 novembre - 10h00 : Commission Énergies à Chamboeuf avec visite Entreprise ROUSSEL**
- **Mardi 26 novembre - 9h00 : Commission Réseaux**
- **Mercredi 27 novembre - 9h00 : Commission Affaires générales**
- **Mercredi 4 décembre - 9h00 : Réunion du Bureau**
- **Jeudi 12 et vendredi 13 décembre : Cité 21**
- **Mardi 17 décembre : Assemblée Générale (présentation du DOB)**
- **Début 2020 : Conférence Gaz Vert**
- **Fin janvier début février 2020 : BP**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance à 19h30.